

Doctrines

Législation Communautaire

Banque

- (064417) L'évaluation de la directive sur les contrats de crédit aux consommateurs, GOURIO Alain, GILLOUARD Marie (Revue de droit bancaire et financier, 01/04/19, n°2, p.41-42)

Législation Internationale

Banque

- (064402) Encadrement des FinTechs : publication du rapport du Joint Committee concernant « les facilitateurs FinTechs », PAILLER Pauline (Revue de droit bancaire et financier, 01/04/19, n°2, p.3-4)

Législation Nationale

Banque

- (064466) Une évolution notable des services de paiement : l'exigence d'authentification forte, LASSERRE CAPDEVILLE Jérôme, BERNARDIN Julien (Banque et droit, 01/03/19, n°184, p.13-19)
- (064458) Dernière pierre au régime des titres financiers et minibons sur blockchain : Décret du 24 décembre 2018 et études conjointes de rapports relatifs à la blockchain, BARBAN Patrick (Banque et droit, 01/03/19, n°184, p.48-53)
-

(064432) Chronique Recouvrement des créances - Surendettement : surendettement, ouverture de la procédure et nouvelle demande ; rétablissement personnel et résiliation du bail ; saisie immobilière ; saisie-attribution ; saisie conservatoire ; procédures collectives créance contestée, nullité de la période suspecte, arrêt du cours des intérêts, modalité de la demande en revendication, effectivité de la restitution à laquelle il est acquiescé, PIEDELIEVRE Stéphane, HOUIN-BRESSAND Caroline (Revue de droit bancaire et financier, 01/04/19, n°2, p.35-41)

- (064394) Le statut du lanceur d'alerte - État des lieux et proposition de directive européenne, LAGESSE Pascal, ARMILLEI Valentino (Revue internationale de la compliance et de l'éthique des affaires, 01/04/19, n°2)
- (064393) Réflexions autour du Guide pratique sur la fonction conformité anticorruption dans l'entreprise publié par l'Agence Française Anticorruption, BARTEL Marc, DEDIEU Dominique, HUBERT Xavier, DOMINGUEZ Stéphanie (Revue internationale de la compliance et de l'éthique des affaires, 01/04/19, n°2)

Bourse et marchés financiers

- (064403) L'Equity Bridge Financing dans les Fonds de Private Equity, VAN BOX SOM Martin, THOMAS Philippe (Revue de droit bancaire et financier, 01/04/19, n°2, p.12-16)

Civil

- (064425) La désignation d'un tiers administrateur aux biens donnés ou légués à un mineur - Etat des lieux et perspectives d'évolution [A propos de trois avis de la Fédération Nationale Droit du Patrimoine], FARGE Claire, GUILLAND-BATAILLE Sylvain (J.C.P. N., 19/04/19. n°16. p.29-41)

Commercial

- (064422) Le crédit non bancaire : un financement complémentaire pour les PME ? - Le renouveau des techniques de financement [affacturation, prêts entre entreprises, crowdlending, Euro PP, fonds de dettes], GHOZI Alain, GAUDEMET Antoine, DIDIER Philippe, STORCK Michel, BARRIERE François (Revue de droit bancaire et financier, 01/04/19, n°2, p.66-85)

Environnement

- (064419) Chronique finance alternative-finance durable : crypto-actifs, réglementation française et européenne ; Etude The Alpha and Beta of ESG investing ; AMF, finance durable, feuille de route ; Finance climatique, valeur carbone, rapport Quinet 2019, Banque pour le climat, MOULIN Jean-Marc (Revue de droit bancaire et financier, 01/04/19, n°2, p.47-52)

Garantie

- (064370) Retour et projection sur le sort de la clause de réserve de propriété en cas d'effacement de dette (à propos de l'avant-projet de réforme du droit des sûretés), LAFAURIE Karl (Droit et patrimoine, 01/04/19, n°290, p.13-21)

Procédure

- (064449) Le tribunal judiciaire, naissance d'une juridiction, GUEZ Marilyn (Gazette du Palais, 23/04/19, n°16, p.48-53)

Procédures collectives

- (064391) L'incidence du droit des procédures collectives dans la mise en œuvre d'une restructuration entraînant transmission universelle du patrimoine , MARCOU Pauline (J.C.P. E.. 18/04/19, n°16, p.18-24)

Institutions bancaires et financières

Législation

- (064487) Décision de la commission des sanctions de l'AMF du 25 avril 2019 à l'égard des sociétés ILIAD SA, X et de MM Maxime Lombardini, A, B et C (Commission des sanctions AMF, 29/04/19)

Jurisprudence

Législation Communautaire

Banque

- **(064479) Ombre et lumières sur les services liés à la monnaie électronique**

La CJUE se prononce, pour la première fois, sur la notion de « services de paiement liés à l'émission de monnaie électronique » qui recouvre un enjeu prudentiel important. Elle affirme, à cette occasion, que le remboursement de monnaie électronique est un service lié à son émission,

mais ouvre un autre champ de questionnement, non moins fondamental, sur l'indivisibilité de l'« opération de paiement ». (CJUE - 16/01/19 : Banque et droit 2019, n°184, p.72-75 - note de ROUSSILLE Myriam)

- **(064472) Le contrôle juridictionnel de la politique monétaire de la BCE**

Les dispositions du TFUE ainsi que les articles 17 à 24 du protocole (n° 4) sur les statuts du Système européen de banques centrales (SBEC) et de la Banque centrale européenne (BCE) doivent être interprétés en ce sens qu'il n'existe aucun élément de nature à affecter la validité de la décision (UE) 2015/774 de la Banque Centrale Européenne du 4 mars 2015 telle que modifiée par la décision (UE) 2017/100 relative à un programme d'achat d'actifs du secteur public sur les marchés secondaires (CJUE - 11/12/18 : Banque et droit 2019, n°184, p.66-68 - note de MOREL-MAROGER Juliette)

Législation Nationale

Banque

- **(064480) Prêt in fine et préjudice éventuel**

Le banquier qui a manqué à son devoir de mise en garde ne peut pas être tenu de réparer le risque d'endettement excessif avant la fin du prêt in fine. (Cass.Com - 13/02/19 - 17-14485 : Banque et droit 2019, n°184, p.78-79 - note de LEROY Michel)

- **(064477) Chronique Comptes, crédits et moyens de paiement**

- De la durée de l'indisponibilité d'un chèque frappé d'opposition ; - La clôture des comptes d'une personne protégée ; - De la variation des taux légaux ; - Toutes les clauses de déchéance du terme ne sont pas abusives ! - Loi de validation et procès équitable : la saga du tableau d'amortissement ; - Crédit affecté : condamnation du vendeur à garantir l'emprunteur du remboursement du capital au prêteur. (Cass.Com - 21/11/18 - 17-24014 ; Cass.Com - 05/12/18 - 17-22658 ; Cass.Civ. - 06/12/18 - 18-70012 ; Cass.Civ. - 19/12/18 - 17-14450 ; Cass.Com - 28/11/18 - 17-21625 ; Cass.Civ. - 14/11/18 - 17-14317 ; Cass.Civ. - 07/11/18 - 18-14982 : Banque et droit 2019, n°184, p.39-45 - note de BONNEAU Thierry, GJIDARA-DECAIX Sophie)

Bourse et marchés financiers

- **(064465) Prestataire de service d'investissement (PSI) et commercialisation de produits de couverture**

La commercialisation par un PSI de produits de couverture peut être de nature à engager sa responsabilité, pour manquement à un devoir d'information, de mise en garde ou de conseil, mais à des conditions précises, rappelées par la Cour de cassation, et non satisfaites en l'espèce. L'arrêt commenté offre l'opportunité d'une comparaison de ce régime de responsabilité avec celui du banquier dispensateur de crédit. (Cass.Com -

08/03/17 - 15-10246 : Banque et droit 2019, n°184, p.4-12 - note de JULIEN Franck, BELLET Richard)

- **(064459) Intégration des règles internes d'un PSI au corpus disciplinaire de l'AMF**

Le règlement général de l'AMF permet d'intégrer des normes privées comme un règlement intérieur d'entreprise ou une norme de conformité à son corpus disciplinaire. L'employé d'un PSI violant une telle norme interne peut dès lors être sanctionné disciplinairement par le régulateur. (Commission des sanctions de l'AMF - 06/12/18 : Banque et droit 2019, n°184, p.54 - note de BARBAN Patrick)

- **(064457) Chronique de droit financier et boursier**

La connaissance de la publication proche d'une analyse financière avant sa publication peut, dans certains cas, constituer une information privilégiée ; Premier relèvement par la Commission des sanctions de l'AMF. (Conseil d'Etat - 30/01/19 ; Commission des sanctions de l'AMF - 28/12/18 : Banque et droit 2019, n°184, p.46-48 - note de DAIGRE Jean-Jacques)

Civil

- **(064446) Report du droit de rétention de l'immeuble sur le prix de vente : revirement de jurisprudence**

Les acquéreurs de l'immeuble dont la vente a été annulée, titulaires d'un droit de rétention sur l'immeuble, faute de restitution du prix de vente, ne sont pas dessaisis de la détention de ce bien, occupé de leur chef et pour leur compte, par un tiers, en vertu d'une convention écrite. L'exercice de ce droit de rétention ne fait pas obstacle à la vente du bien retenu, qui est de plein droit reporté sur le prix en cas de vente ultérieure, de sorte que la libération de l'immeuble n'est pas un préalable à la saisine du juge-commissaire pour voir autoriser la vente du bien. (Cass.Com - 30/01/19 - 17-22223 : J.C.P. E. 2019, n°17-18, p.45-48 - note de LEBEL Christine)

- **(064444) Droit des sûretés (Chronique)**

La présente chronique couvre à titre principal les 3e trimestre 2018 et 1er trimestre 2019. En attendant la réforme annoncée du droit du cautionnement, et notamment des mentions manuscrites, un 1er allègement du formalisme résulte, en matière de bail d'habitation, de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 (dite ELAN) (n° 3). Un important arrêt de la haute juridiction précise le mode d'appréciation de la proportionnalité du cautionnement au moment de l'appel de la garantie (n° 8). La relative raréfaction de la jurisprudence sur les garanties autonomes conduit à signaler deux arrêts, dont l'un avait à trancher la question de leur qualification (n° 14), pendant que l'autre évoquait une inédite garantie autonome de faire (n° 15). À propos d'une question de compétence législative, la Cour de cassation affirme qu'une lettre d'intention, quoique constitutive d'une obligation de faire, revêt néanmoins une « nature

strictement financière » (n° 16). Le droit des sûretés réelles va sans doute connaître une période de sommeil en attendant la réforme technique dont on commence à parler : on annonce de nouvelles dispositions sur les privilèges, sur la cession de créance à titre de garantie ainsi que sur d'autres questions techniques. Elles seront sans doute les bienvenues, sans préjudice du point de savoir s'il faut tout renvoyer au sein du Code civil et ne plus parler de sûretés au sein du Code de commerce. En attendant, les tribunaux continuent à régler le contentieux récurrent des hypothèques, du droit de rétention ou encore des réserves de propriété, sans avoir eu, depuis la précédente chronique, l'occasion de rendre d'importantes décisions, si ce n'est celle très particulière portant sur l'efficacité en France d'une injonction Mareva prononcée à l'étranger. (Cass.Com - 17/10/18 - 16-16916 ; Cass.Com - 19/09/18 - 17-15617 ; Cass.Com - 19/09/18 - 17-17600 ; Cass.Com - 06/06/19 - 17-21571 ; Cass.Civ. - 10/10/18 - 17-20441 : J.C.P. G. 2019, n°17 - note de SIMLER Philippe, DELEBECQUE Philippe)

Procédure

- **(064464) Emprunts russes : possible indemnisation par l'État français ?**

La propriétaire de titres d'emprunts russes cherche à obtenir paiement de la somme à laquelle ces titres lui donneraient droit. Le juge de la mise en état du tribunal de grande instance devant lequel elle avait assigné la Fédération de Russie et la République française, en intervention forcée, afin d'obtenir leur condamnation solidaire, a renvoyé au Tribunal des conflits le soin de déterminer l'ordre de juridiction compétent pour connaître du litige. (Tribunal des conflits - 11/03/19 : J.C.P. G. 2019, n°17, p.826-829 - note de ROUAULT Marie-Christine)

Textes

Législation Communautaire

Banque

- (064486) Décision (UE) 2019/685 de la Banque centrale européenne du 18 avril 2019 sur le montant total des redevances de surveillance prudentielle annuelles pour 2019 (BCE/2019/10) (J.O.U.E. série L n°115 du 02/05/19, p.16)
- (064461) Règlement d'exécution (UE) 2019/672 du Conseil du 29 avril 2019 mettant en œuvre le règlement (UE) n° 401/2013 concernant des mesures restrictives instituées à l'encontre du Myanmar/de la Birmanie (J.O.U.E. série L n°114 du 30/04/19, p.1)

- (064460) Décision (PESC) 2019/678 du Conseil du 29 avril 2019 modifiant la décision 2013/184/PESC concernant les mesures restrictives à l'encontre du Myanmar/de la Birmanie (J.O.U.E. série L n°114 du 30/04/19, p.18)
- (064442) Rectificatif au règlement délégué (UE) 2017/565 de la Commission du 25 avril 2016 complétant la directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences organisationnelles et les conditions d'exercice applicables aux entreprises d'investissement et la définition de certains termes aux fins de ladite directive (J.O.U.E. série L n°113 du 29/04/19, p.18)
- (064441) Orientation (UE) 2019/671 de la Banque centrale européenne du 9 avril 2019 concernant les opérations domestiques de gestion des actifs et des passifs par les banques centrales nationales (refonte) (BCE/2019/7) (J.O.U.E. série L n°113 du 29/04/19, p.11)
- (064440) Décision (UE) 2019/670 de la Banque centrale européenne du 9 avril 2019 modifiant la décision BCE/2014/8 concernant l'interdiction du financement monétaire et la rémunération des dépôts des administrations publiques par les banques centrales nationales (BCE/2019/8) (J.O.U.E. série L n°113 du 29/04/19, p.9)
- (064436) Règlement d'exécution (UE) 2019/663 de la Commission du 25 avril 2019 modifiant pour la troisième fois le règlement (CE) n° 881/2002 du Conseil instituant certaines mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités liées aux organisations EIL (Daech) et Al-Qaida (J.O.U.E. série L n°112 du 26/04/19, p.19)

Bourse et marchés financiers

- (064485) Décision d'exécution (UE) 2019/684 de la Commission du 25 avril 2019 reconnaissant l'équivalence du cadre juridique et du dispositif de surveillance et de mise en œuvre du Japon relatifs aux transactions sur dérivés surveillées par l'Agence des services financiers du Japon avec les exigences en matière de valorisation, de règlement des différends et de marges visées à l'article 11 du règlement (UE) no 648/2012 du Parlement européen et du Conseil sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux (J.O.U.E. série L n°115 du 02/05/19, p.11)
- (064462) Décision (UE) 2019/679 de l'Autorité européenne des marchés financiers du 17 avril 2019 renouvelant la restriction temporaire de la commercialisation, la distribution ou la vente de contrats sur différence aux clients de détail (J.O.U.E. série L n°114 du 30/04/19. p.22)

- (064439) Règlement délégué (UE) 2019/667 de la Commission du 19 décembre 2018 modifiant le règlement délégué (UE) 2015/2205, le règlement délégué (UE) 2016/592 et le règlement délégué (UE) 2016/1178 afin de reporter les dates différées d'application de l'obligation de compensation pour certains contrats dérivés de gré à gré (J.O.U.E. série L n°113 du 29/04/19, p.1)

Législation Internationale

Bourse et marchés financiers

- (064482) Décret n° 2019-385 du 29 avril 2019 portant publication de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Guinée sur la promotion et la protection réciproques des investissements, signé à Conakry le 10 juillet 2007 (J.O. n°102 du 02/05/19)

Législation Nationale

Banque

- (064437) Arrêté du 26 avril 2019 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier [5 embargos publiés au JO du 28/04/19, à consulter directement sur Légifrance] (J.O. n°100 du 28/04/19)

Commercial

- (064488) Ordonnance n° 2019-359 du 24 avril 2019 portant refonte du titre IV du livre IV du code de commerce relatif à la transparence, aux pratiques restrictives de concurrence et aux autres pratiques prohibées (J.O. n° 97 du 25/04/19)

Pénal

- (064484) Arrêté du 30 avril 2019 modifiant l'arrêté du 7 janvier 2011 portant organisation du service à compétence nationale TRACFIN (J.O. n°102 du 02/05/19)
- (064483) Décret n° 2019-392 du 30 avril 2019 relatif à l'organisation du service à compétence nationale TRACFIN (J.O. n°102 du 02/05/19)

Public

- (064438) Arrêté du 19 avril 2019 modifiant l'arrêté du 9 décembre 2016 précisant le décret n° 2016-1683 du 5 décembre 2016 fixant les règles et procédures concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers, dites « norme commune de déclaration » (J.O. n°99 du 27/04/19)